

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS427

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'employeurs et de salariés »,

les mots :

« des salariés et des employeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel